Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 078-257800037-20221005-DELIB_2022_030-DE

République Française

Département des Yvelines

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines

N°2022-D30

OBJET :
Demande crédits d'investissement Région : Installation de compteurs électriques

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 05 octobre à 17h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 28 septembre 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :
Mesdames Chantal CARDELEC - Sandrine GRANDGAMBE (suppléante)
Monsieur José CACHIN

Etaient absents excusés :
Mesdames Colette GERGEN- Anne CAPIAUX- Sylvie PIGANEAU
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD – Othman NASROU – Ali RABEH

A donné pouvoir :
Monsieur NASROU à Monsieur CACHIN

CONSIDERANT que le chauffage et l'eau chaude des sanitaires du bâtiment Ecole de Voile et du restaurant Les Alizées sont gérés par la même chaufferie située dans les bâtiments de l'école de voile ;

CONSIDERANT que les dépenses d'énergie du restaurant Les Alizées sont facturées au prestataire au moyen d'un forfait et qu'afin de connaitre les consommations respectives des deux équipements et donc les couts réels correspondants à chacune des activités, notamment de l'école de voile, il est nécessaire d'installer des compteurs d'énergie ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de mettre en place trois compteurs divisionnaires sur l'alimentation du plancher chauffant, l'alimentation du réseau de radiateurs chauffants et l'alimentation et le bouclage de l'eau chaude sanitaire du restaurant ;

CONSIDERANT que ces derniers éléments amènent le Syndicat Mixte à solliciter des crédits d'investissement afin de se doter du matériel nécessaire permettant d'apprécier la consommation d'énergie réelle de chacune des activités ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de solliciter des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France permettant l'installation de 3 compteurs divisionnaires comme suit :

Compteur plancher chauffant :	1 800 € TTC
Compteur réseau radiateurs :	1 700 € TTC
Compteur réseau ECS :	1 500 € TTC
Aléas :	500 € TTC
Soit :	5 500 € TTC

Mbres en exercice : 9
Présents : 3
Suffrages exprimés : 3

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 5 500 € TTC pour l'installation de 3 compteurs ;

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.

Fait à Trappes, le 05 octobre 2022
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

ÎLE DE LOISIRS SYNDICAT MIXTE St-QUENTIN-en-YVELINES